

Garantir aux personnes âgées la dignité à laquelle elles ont droit





Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations de cette part grandissante de la population du Québec.

La Coalition propose des solutions concrètes, notamment en matière de défense des droits, de soutien à domicile et de sécurité financière, visant à garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle elles ont droit.

INSTIGATEURS DE LA COALITION



TABLE DES MATIÈRES

■	Introduction	p.4
■	Résumé des recommandations	p.5
■	L'essentielle contribution fédérale en santé	p.6
	Soutenir l'autonomie des personnes âgées.....	p.7
	Une meilleure prévention en santé.....	p.8
■	Sécurité financière	p.9
	Revenus décents et fiscalité.....	p.9
■	Conclusion	p.10

INTRODUCTION

Garantir aux personnes âgées la dignité à laquelle elles ont droit. Telle est la mission que s'est donnée la Coalition pour la dignité des aînés, après que la pandémie de Covid-19 nous ait montré des injustices et un manque d'humanité désolant dans le traitement offert aux aînés du Québec. Nous devons toutefois remettre ce genre de situations inacceptables dans leur contexte : nos services publics font avec les moyens qu'on leur donne pour agir.

Comme toute adoption de politique gouvernementale, le prochain exercice budgétaire du gouvernement du Canada incarnera la mise en commun d'un ensemble de décisions collectives prises face à une multitude de demandes provenant de tous les secteurs de la société. La présentation du budget 2023-2024 permettra à votre gouvernement d'annoncer ses couleurs sur les grandes priorités auxquelles il s'engage à travailler pendant l'année. S'ils se montrent véritablement à l'écoute d'une part grandissante de sa population, le gouvernement fédéral aurait l'occasion de participer à un tournant plus que jamais nécessaire dans une société vieillissante comme celle du Canada : celui de mettre la bienveillance envers les personnes âgées au cœur des missions de l'État. Avec son prochain budget, le gouvernement du Canada doit se donner les moyens d'agir pour que nous puissions enfin parler des injustices dont souffrent les aînés au passé et aborder les défis du vieillissement démographique en opportunités.

Pour le soutenir dans cet exercice, la Coalition pour la dignité des aînés propose au gouvernement fédéral plusieurs grandes recommandations contenues dans le présent mémoire. Chacune d'entre elles, si appliquée adéquatement, permettrait d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées de manière rapide et concrète.



Recommandations :

L'essentielle contribution fédérale en santé

- Financer les réseaux de santé provinciaux en augmentant la contribution fédérale en santé afin que les aînés obtiennent des soins et services à domicile adéquats;
- Augmenter la contribution fédérale en santé afin que les provinces puissent investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie chez les aînés;
- Rendre accessibles et gratuits les services de santé auditive, visuelle et buccodentaire pour les personnes aînées;

Recommandations :

Sécurité financière

- Augmenter la PSV et le SRG pour permettre à chaque aîné de vivre au-delà du seuil de revenu viable;
- Que des mécanismes législatifs et légaux garantissent que les ententes dûment négociées entre les gouvernements ou les municipalités et leurs employés ne puissent pas être modifiées une fois qu'elles ont été adoptées.

L'ESSENTIELLE CONTRIBUTION FÉDÉRALE EN SANTÉ

Dans une quinzaine d'années, les personnes de plus de 65 ans constitueront le quart de la population québécoise. La perspective du vieillissement démographique représente un défi comme une opportunité : la majorité des personnes âgées sont autonomes, socialement actives, économiquement indépendantes et contributives à la société. Près de 90 % d'entre elles vivent à domicile et souhaitent y demeurer le plus longtemps possible. Les provinces se doivent d'adapter leurs structures et leurs services de santé à cette nouvelle réalité, qui entraîne déjà une demande accrue en soins de longue durée et en soins et services à domicile.

Les manques à gagner de la contribution fédérale en santé pour les provinces entraînent à leur tour un sous-financement de leurs réseaux de la santé, les soins et services aux aînés en subissant les conséquences au quotidien. Il va de soi pour la Coalition que l'accroissement des transferts fédéraux en santé est essentiel à l'amélioration des conditions de vie des aînés. Seulement 25 % des sommes imparties aux soins de longue durée sont consacrées aux soins à domicile, tandis que seulement 3 % des aînés du Québec résident en CHSLD; les autres vivent à domicile ou dans des résidences pour aînés (RPA). De ceux-là, 18 % vivent en RPA, alors que cette proportion est de seulement 6 % dans le reste du Canada. Le moment est venu de donner aux personnes âgées du Québec les moyens de vivre et vieillir là où elles le veulent : chez soi.



Soutenir l'autonomie des personnes âgées

Le réseau de la santé peine déjà à répondre à la demande en soins et services à domicile. De plus, l'accès est inéquitable entre les régions. Pourtant, une meilleure offre en soins et services à domicile pourrait retarder le recours à l'hébergement et aux soins de longue durée et ainsi diminuer la pression actuellement subie dans les CHSLD. Cela permettrait aux personnes âgées de demeurer là où elles le veulent, enracinées dans leur communauté le plus longtemps possible, et soutiendrait de nombreux proches aidants dans leur rôle. Les soins à domicile ne représentent que 14 % du financement public des soins de longue durée au Québec. Pourtant, tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) leur consacrent une plus grande part de leur budget.

Recommandations :

- Financer les réseaux de santé provinciaux en augmentant la contribution fédérale en santé afin que les aînés obtiennent des soins et services à domicile adéquats.

Une meilleure prévention en santé

La prévalence de maladies chroniques augmente rapidement chez les personnes âgées. 1 personne âgée sur 5 nécessite des services adaptés en raison d'une incapacité. Ces besoins augmentent significativement à partir de 85 ans. Or, le fardeau de la maladie est largement associé à des conditions évitables et à des facteurs modifiables. Pour ce faire, il nous faut par exemple agir de manière préventive sur différents facteurs de risque, tels que le tabagisme, l'inactivité physique ou l'alimentation malsaine. Même à un âge avancé, nous pouvons prévenir ou retarder la maladie et ses conséquences, et ainsi contribuer à réduire les besoins en soins et services plus intensifs et plus coûteux. Malheureusement, avec moins de 2 % de son budget de santé consacré à la prévention, le Québec fait figure de parent pauvre à l'échelle canadienne.

Recommandations :

- Augmenter la contribution fédérale en santé afin que les provinces puissent investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie chez les aînés;
- Rendre accessibles et gratuits les services de santé auditive, visuelle et buccodentaire pour les personnes âgées.

Revenus décents et fiscalité

Pour que les aînés puissent vieillir dans la dignité, il leur faut des revenus décents, c'est-à-dire supérieurs au seuil de faible revenu. Au Québec, ce dernier se situe, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), entre 24 083 \$ et 32 682 \$ après impôts pour une personne seule. Or, une personne de 65 ans et plus qui a droit seulement à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) dispose d'environ 18 000 \$, se retrouvant donc bien en dessous de ce seuil.

De plus, que ce soit en raison de l'indexation partielle (ou de la non-indexation) de leur rente, de la croissance du coût de leur logement ou de l'augmentation des prix de certains produits essentiels, même les retraités qui ont un régime de retraite s'appauvrissent d'année en année.

Plusieurs faillites d'entreprises ont également laissé des milliers de prestataires de régimes de retraite à prestations déterminées aux prises avec une baisse significative de leurs prestations. Un exemple récent de cette situation est celui des retraités du Groupe Capitaux Médias (GCM).

Recommandations :

- Augmenter la PSV et le SRG pour permettre à chaque aîné de vivre au-delà du seuil de revenu viable;
- Que des mécanismes législatifs et légaux garantissent que les ententes dûment négociées entre les gouvernements ou les municipalités et leurs employés ne puissent pas être modifiées une fois qu'elles ont été adoptées.

CONCLUSION

Consulter les personnes âgées pour mieux comprendre leurs réalités, et non pas établir leurs besoins à leur place : tel serait l'état d'esprit que la Coalition pour la dignité des aînés souhaiterait voir les gouvernements adopter à l'aube du dévoilement de leurs politiques budgétaires.

Les enjeux auxquels font face les aînés sont nombreux, et la Coalition pour la dignité des aînés continuera d'être présente pour les faire avancer, qu'ils s'agissent de l'utilité de la contribution fédérale en santé pour soutenir l'autonomie des personnes âgées et la prévention, ou encore de **permettre à chaque aîné de vivre au-delà du seuil de revenu viable**. C'est un véritable changement de vision dont nous avons besoin pour faire de la bienveillance des personnes âgées une valeur fondamentale de notre société.

L'ensemble des revendications de la Coalition pour la dignité des aînés sont d'ailleurs consignées dans une Déclaration commune issue des tous premiers États généraux sur les conditions de vie des aînés et déposée à l'Assemblée nationale du Québec au lendemain de cet événement.





**Coalition
pour la dignité
des aînés**